

Fort-de-France, 7 avril 2020

Covid-19

Plan de Continuité de la Collecte des Déchets

Mise à jour n° 3 du 7 avril 2020

1/ ORDURES MENAGERES

Durant cette période de confinement, seul un service minimum de **collecte des ordures ménagères (bacs gris et jaunes)** est assuré sur le territoire des communes de la CACEM.

Les administrés doivent sortir leurs bacs selon le calendrier habituel et les rentrer lorsqu'ils sont effectivement collectés car le ramassage peut se faire en dehors du calendrier prévu.

Les prestataires ont reçu des instructions afin de rattraper les éventuels retards constatés sur certaines communes.

2/ MASQUES, GANTS ET MOUCHOIRS EN PAPIER A USAGE UNIQUE

Il est **IMPÉRATIF** que les **masques, gants, et mouchoirs en papiers à usage unique** soient jetés **dans un sac plastique pour ordures ménagères dédié**, opaque, et fermé (volume de 30 litres maximum).

Ce même sac doit :

- être placé dans un deuxième sac plastique pour ordures ménagères répondant aux caractéristiques précédentes, et également correctement fermé. Puis,
- être entreposé chez vous, pendant 24 h, avant de le sortir.

Vos gestes contribueront à préserver la santé des équipes de collecte et à éviter la propagation du virus.

3/ BRULAGE DES DECHETS VERTS

Le brûlage des déchets verts à l'air libre est INTERDIT, même en période de confinement. La pollution générée par cette action peut être cause d'apparition de gênes respiratoires chez les personnes fragiles ou à risques.

Conformément à la réglementation, toute infraction constatée fera l'objet de l'application d'une contravention de 450€ (pouvoir de police du maire).

4/ ENCOMBRANTS/ DECHETS VERTS/ APPAREILS ELECTRONIQUES ET ELECTROMENAGERS / EMBALLAGES

La collecte des encombrants, déchets verts, appareils électronique, électroménagers et, des emballages est arrêtée pendant toute la durée du confinement.

Il faut donc retarder vos travaux de tontes de gazon et d'élagage et conserver chez soi les encombrants jusqu'à nouvel ordre.

Merci de limiter au maximum la production de vos déchets.

Dans ce contexte de crise sanitaire, il y a de la responsabilité de chacun de respecter ces consignes, pour la sécurité de tous !

Merci de votre compréhension et collaboration.

Direction Communication

EN LIGNE



info@cacem.fr



www.cacem.fr



CACEM Martinique